



ACIDUS • Association citoyenne pour la défense des usagers du service public
Case postale 62 - 1000 Lausanne 22 (Bergières) - courriel: acidus@acidus.ch – www.acidus.ch

Lausanne, le 23 février 2015

Concerne: Service public et Accord sur le Commerce des Services (ACS/TISA)

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,

Le Conseil fédéral participe à des négociations secrètes avec une cinquantaine de pays, en vue d'un **Accord sur le Commerce des Services** (ACS - en anglais TiSA, pour « Trade in Service Agreement »), qui vise à ouvrir tous les services publics à la concurrence et à en privatiser les secteurs les plus rentables.

Cet accord est un avatar de l'**Accord Général sur le Commerce des Services** (AGCS), qui avait rencontré une vive résistance à l'époque de sa négociation, en 2005-2006; entre autres, de nombreuses communes vaudoises s'étaient déclarées « Zone Hors-AGCS ».

Imaginez un monde où les cantines scolaires appartiennent à des firmes telles que McDonald's ou Coca-Cola; un monde où l'approvisionnement en eau est en mains de Nestlé ou Veolia; un monde où les installations d'élimination des déchets dépendent d'entreprises installées au Pakistan; un monde où les écoles privées peuvent exiger d'être financées à hauteur de l'école publique... L'ACS peut aussi mettre en péril les PME locales qui ne pourront rivaliser avec les multinationales, ce qui entraînerait une perte au niveau du tissu social, économique et fiscal local.

Au nom d'une prétendue « neutralité concurrentielle », l'ACS contraindrait les gouvernements à répartir les ressources publiques à **parts égales** entre les prestataires de services du secteur public et du secteur privé: nos impôts devraient financer les profits des entreprises privées!

En outre, les multinationales seraient habilitées à dénoncer devant des **juridictions privées supranationales** les législations et réglementations qui « font obstacle » à leurs investissements et à leurs profits, contraignant les États à payer des amendes énormes ou à réduire leurs normes de protection. **Il s'agit d'un démantèlement de nos législations de protection sociale, salariale, sanitaire et environnementale.**

A ce jour, le Conseil fédéral n'a pas saisi le Parlement fédéral de ce dossier. Quelques interpellations ont été déposées au Conseil National en 2014 et ont reçu des réponses évasives, qui se veulent rassurantes et évitent d'aborder le fond du problème (voir les liens en annexe).

Autre fait inquiétant et antidémocratique : le référendum pourrait être refusé sous prétexte qu'il s'agit d'un accord commercial. **La souveraineté des États et des citoyens serait ainsi soumise à des intérêts privés échappant totalement au contrôle démocratique !**

Considérant que l'accord ACS/TISA s'attaque directement à notre organisation démocratique et à nos Services Publics, nous demandons aux communes d'exiger :

- que son contenu soit rendu public dans son intégralité ;
- que les Chambres fédérales, les parlements et gouvernements cantonaux, les assemblées et les autorités communales en soient informés et puissent en débattre ;
- que la population suisse soit informée et puisse prendre position ;
- que cet accord, le cas échéant, soit soumis à référendum.

Nous leur demandons également de s'opposer à tout accord qui conduirait à des privatisations ou démantèlements des services publics.

ACIDUS est à votre disposition pour des informations complémentaires ou pour une rencontre. Vous trouverez quelques documents de référence ainsi que les interventions parlementaires à Berne, pour une meilleure information sur les accords, sur notre site au lien : www.acidus.ch/category/agcs/ Cet article sera complété au fur et à mesure des interventions.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, nos respectueuses salutations.

pour ACIDUS:



Andrea Egli, présidente

Annexe: « Cinquante Etats négocient en secret la libéralisation des services », *Le Monde diplomatique*, par Raoul Marc Jennar, septembre 2014